

Séance du 26 août 2002

1°) Moulin, pilotage du projet et aménagement intérieur	<p>Présents : ANE François, BERTHOUMIEUX Jacques, CHARRUE Gaëlle, PENATO Frédérique, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Pierre-Jean, SOUQUET Vincent, AMIEL Florence.</p> <p>Proposition de créer un groupe de pilotage composé de deux membres du conseil municipal dont le président (proposition : RIEU Patrice comme président et SOUQUET Vincent pour la partie pilotage des travaux, acceptée à l'unanimité) avec deux représentants de l'association des Amis d'Aulus et de la Vallée du Garbet, deux représentants d'Aulus Animations, un représentant de l'OTC, l'animateur patrimoine de la Communauté des Communes et deux techniciens conseils, soit dix membres.</p> <p>Proposition de faire appel à la population pour des dons ou prêts de matériel et outils divers (donc lettres de remerciement + inventaire à tenir) qui seraient exposés à même le sol, sous les supports d'exposition muraux, en matérialisant une séparation au sol.</p>																																
2°) Information Tribunal administratif	<p>Affaire Chasse/Daponte : Le tribunal déboute le plaignant sur la non validité du bail entre la Commune et l'Association de Chasse des Montagnes d'Aulus.</p> <p>Rappel : Les rectifications parcellaires entre Aulus et Ercé ont été effectuées par le Cadastre et les arrêtes préfectoraux sur les territoires de chasse ont été modifiés.</p> <p>Affaire permis de Construire BOYER Serge/ANE Pierre-SCI Les trois Seigneurs : La requête en suspension (pour arrêt des travaux) est rejetée par le tribunal. L'instruction de la demande initiale d'annulation du permis suit son cours.</p>																																
3°) Compte-rendu des travaux de la Communauté de Commune et du SICTOM	<p>J Berthoumieux : La mise en place du Syndicat de Pays se fera même si Saint-Girons n'y adhère pas.</p> <p style="text-align: center;">Accord entre la Communauté de Communes et la Commune d'Ustou pour reprendre la maîtrise d'ouvrage de la Halte-Garderie de Guzet</p> <p style="text-align: center;">Mise en conformité avec la loi de 1993 sur les déchets industriels et donc création d'une taxe (1000 francs environ) pour tous les professionnels des cantons concernés.</p>																																
4°) Transport publics.	<p>Les inquiétudes concernant les modifications d'horaires sur la ligne Aulus-Saint-Girons n'ont plus lieu d'être, le Conseil Général ayant corrigé le cahier des charges.</p> <p>Il y aurait encore des problèmes sur la ligne spécialement mise en place pour les curistes : A voir avec le Directeur des Thermes.</p>																																
5°) Berges du Garbet	<p>Une courrier est adressé aux riverains par le Service des Brigades Vertes pour les travaux de nettoyage. Le choix est donné aux propriétaires de récupérer ou non les bois coupés.</p> <p>Méandres de Caméza : Un courrier est parti vers le Maître d'Oeuvre (RTM), l'entreprise ayant réalisé les travaux et notre assureur. Monsieur le Sous-Préfet est informé.</p> <p>Aux dernières nouvelles un fond de garantie permettra de remettre en place un ouvrage plus important que celui emporté par la crue sans frais supplémentaires pour la Commune.</p>																																
6°) Travaux de la Place de la Mairie	<p>Rappel des estimatifs lors du dépôt du dossier contrat de terroir :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Libellé investis</th> <th rowspan="2">€HT</th> <th rowspan="2">€TTC</th> <th colspan="4">Financement €</th> </tr> <tr> <th>Région</th> <th>Département</th> <th>Etat</th> <th>Autofinancement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Partie embellissement</td> <td>45 497</td> <td>54 414</td> <td>15 924</td> <td>15 924</td> <td></td> <td>22 566</td> </tr> <tr> <td>Partie parking voirie</td> <td>40 940</td> <td>48 427</td> <td></td> <td></td> <td>10 123</td> <td>38 304</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>85 987</td> <td>102 841</td> <td>15924</td> <td>15 924</td> <td>10 123</td> <td>60 870</td> </tr> </tbody> </table>	Libellé investis	€HT	€TTC	Financement €				Région	Département	Etat	Autofinancement	Partie embellissement	45 497	54 414	15 924	15 924		22 566	Partie parking voirie	40 940	48 427			10 123	38 304	Total	85 987	102 841	15924	15 924	10 123	60 870
Libellé investis	€HT				€TTC	Financement €																											
		Région	Département	Etat		Autofinancement																											
Partie embellissement	45 497	54 414	15 924	15 924		22 566																											
Partie parking voirie	40 940	48 427			10 123	38 304																											
Total	85 987	102 841	15924	15 924	10 123	60 870																											

	<p>La synthèse de l'ouverture des plis par la commission des appels d'offre est la suivante :</p> <p>Entreprise Mallet pour la voirie, les parking, le dallage les trottoirs et murets : 76 253,17 €</p> <p>Entreprise Lagarde pour partie embellissement : 13 700 €(comprenant remise à neuf en usine et remontage)</p> <p>Coût total HT des travaux projetés : 89 953 €HT.</p> <p>Honoraires maître d'œuvre (Monsieur LLOP):15 % environ en sus.</p> <p>Un débat s'ensuit sur la proposition du cabinet d'étude de déplacer le monument aux morts : Le montant de l'opération (13 700 €) se décompose en 60 % pour la remise en état en usine et 40 % pour le déplacement du Midi vers la place de la Mairie.</p> <p>Cette opération est subventionnée à 70% par le Département et la Région comme faisant partie de l'embellissement de la nouvelle place (1644 €+ la TVA à la charge de la commune).</p> <p>Arguments contre : Aspect sentimental, respect du choix des anciens, coût, autres opérations plus prioritaires.</p> <p>Argument pour : Demande DDE pour la sécurité, demande cabinet d'étude pour réorganiser les espaces publics et refaire un projet sur la place du Midi pour mieux desservir les flux de circulation, meilleur emplacement à trouver pour les cérémonies, subventions à consommer avant décembre 2002 dernier délai pour cette opération.</p> <p>Premier vote indicatif : 8 pour et une abstention.</p> <p>La discussion sera de nouveau ouverte en réunion publique, l'ordre de service pour l'opération est suspendu. Un nouveau vote définitif interviendra sur le sujet avant la mi novembre 2002.</p> <p>Choix éclairage : Redemander le chiffrage au SDCEA pour la lanterne Mougins, le support Orion et différents mâts.</p> <p>Le suivi des travaux sera pris en charge par V SOUQUET, avec les soutien de F ANE, J BERTHOUMIEUX et F PENATO.</p> <p>7°) Extension assainissement chemin du Moulin</p> <p>Le devis de l'entreprise Mallet est de 16 707,40 €. En soustrayant la subvention espérée du Conseil Général, la TVA (récupérée par la Commune) et l'abattement de 10 % (voir précédent Conseil) il reste à la charge du demandeur 3 464 €</p> <p>Un projet de convention sera signé sur ces bases et pourra être revu à la baisse en fonction du coût définitif des travaux (fonction du sous-sol) et de la subvention définitive accordée.</p> <p>Vote : 9 pour</p> <p>8°) Réhabilitation du réseau d'assainissement public</p> <p>Monsieur le Maire lit la proposition de marché de maîtrise d'œuvre par la DDAF.</p> <p>Un débat s'engage quand au recours contre les services de l'état en cas de sinistre dû à une erreur du Maître d'œuvre (ex : Méandres du Garbet). Sont-ils leur propre assureur ?</p> <p>La diversification est souhaité par le Conseil (mise en concurrence avec secteur privé) mais cette opération nous ayant déjà engagé avec la DDAF (descriptifs, marchés entreprises..) et le pourcentage d'honoraires étant raisonnable, Monsieur le Maire est chargé de vérifier l'aspect assurance avant signature du marché.</p> <p>9°) Eau potable</p> <p>Monsieur le Maire rappelle les précautions qui ont dû être prises (chloration momentanée) après des analyses insatisfaisantes, suite aux derniers orages.</p> <p>Monsieur ANE insiste sur le fait que l'alimentation en eau potable sera de plus en plus contrôlée, que notre réseau est ancien, en acier , qu'il convient d'effectuer des modifications sur le surpresseur.</p> <p>Se pose l'intérêt des sources de Latrape (plusieurs solutions) pour réaliser un réseau public sur le hameau.</p> <p>Proposition est faite de demander une étude au cabinet SI2E (Vote : 9 pour)</p>
--	--

<p>10°) Hydroélectricité</p>	<p>Lecture est faite de la dernière mouture de la convention avec la société IGIC, réalisée après plusieurs mois de négociation avec le partenaire et en accord avec les services de tutelle (DDAF et Sous-Préfet).</p>																								
<p>11°) Délibération budgétaire modificative</p>	<p>Le montant de la redevance passe de 190 000 francs à 300 000 francs et s'appuie sur la mise à disposition des terrains et chemins pour le passage des ouvrages. Avec les impôts locaux cette réalisation procure un revenu de 460 000 frs (70 126 €) à la Commune</p> <p>Il convient d'inscrire la recette supplémentaire d'hydroélectricité de 22 868 €, non inscrite au budget, au compte 752 et de la ventiler de la façon suivante sur les articles de dépense de fonctionnement selon proposition de Monsieur le Maire:</p> <table border="1" data-bbox="416 533 1401 678"> <thead> <tr> <th>Article</th> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> <th>Article</th> <th>Libellé</th> <th>montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>673</td> <td>Titres 2001 annulés</td> <td>7622,45</td> <td>60623</td> <td>Alimentation</td> <td>1297,00</td> </tr> <tr> <td>60633</td> <td>Fournitures de voirie</td> <td>2534,00</td> <td>61551</td> <td>Matériel roulant</td> <td>2000,00</td> </tr> <tr> <td>6188</td> <td>Autres frais divers</td> <td>1729,55</td> <td>023</td> <td>Virement section fonctionnement</td> <td>7 685,00</td> </tr> </tbody> </table>	Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	montant	673	Titres 2001 annulés	7622,45	60623	Alimentation	1297,00	60633	Fournitures de voirie	2534,00	61551	Matériel roulant	2000,00	6188	Autres frais divers	1729,55	023	Virement section fonctionnement	7 685,00
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	montant																				
673	Titres 2001 annulés	7622,45	60623	Alimentation	1297,00																				
60633	Fournitures de voirie	2534,00	61551	Matériel roulant	2000,00																				
6188	Autres frais divers	1729,55	023	Virement section fonctionnement	7 685,00																				
<p>12°) Vente Centre Equestre et maisons</p>	<p>Répercussion en investissement : 021- virement de la section de fonctionnement=+7685,00 16- emprunts et dettes assimilées = - 7685,00</p> <p>Le point est fait et précisé (projection de la carte parcellaire) sur les parcelles mises en vente pour le Centre Equestre. Après nouveau débat sur l'intérêt d'une telle vente (coût des travaux de mise à niveau exorbitants, éloignement de notre mission publique) le Conseil confirme la vente (8 pour et un contre) et mandate Monsieur le Maire pour signer les actes notariés pour un montant de 110 000 francs.</p>																								
<p>13°) Autres opération d'investissement prévues au budget</p>	<p>La vente des deux maisons est réalisée respectivement pour 100 000 francs avec Monsieur SUBRAN et sa compagne et pour 50 000 francs avec Monsieur Jean Baptiste BENAZET.</p> <p>Monsieur le Maire fait le bilan des subventions obtenues ou pas sur toutes les opérations d'investissement prévues au budget. L'Etat par le concours de la DGE subventionne comme prévu le Tracteur (et accessoires) et la mise en sécurité du Camping pour un dispositif d'alerte crue. Les travaux sur l'église (électricité et drainage) ne seront pas subventionnés. A l'unanimité (9 pour) le Conseil décide d'engager la totalité de ces opérations.</p>																								
<p>14°) Pré-étude pour un aménagement foncier sur la Commune.</p>	<p>Monsieur le Maire expose la proposition sur service agriculture du Conseil Général qui nous propose de reproduire l'opération effectuée sur une commune voisine à savoir le financement à 100% d'une étude de réaménagement foncier sur toute la commune. Nous connaissons tous les difficultés des agriculteurs et des propriétaires pour maintenir en état les parcelles les moins accessibles. La forêt envahit le paysage, nous nous devons de réagir. Cette étude, sous la responsabilité d'une commission communale présidée par un magistrat de l'ordre judiciaire et où seront représentés les agriculteurs et propriétaires, des personnes qualifiées et divers services de l'état, proposera des solutions pragmatiques et raisonnables (échanges de parcelles entre propriétaires, AFP, AFF ...) après consultation des propriétaires et prise en compte de leurs souhaits. Elle préconisera un ensemble de travaux et équipements pouvant être subventionnés à 75% (Pistes, chemins, sentiers, hydraulique, drainage, clôtures, murs de soutènement ...)</p>																								
<p>15°) Installation d'un nouvel agriculteur</p>	<p>La possibilité de céder le lavoir du Moulin à un nouvel éleveur pour produire et vendre du fromage de brebis n'est pas acceptée en l'état (nécessité d'un assainissement, bâtiment trop petit...). La recherche d'autres solutions doit être poursuivie par l'ensemble des conseillers.</p>																								
<p>16°) Edition d'un livre sur CHAFFRE</p>	<p>L'association des amis d'Aulus et de la Vallée de Garbet a décidé lors de son assemblée générale de faire réaliser un livre de qualité sur le photographe CHAFFRE à qui nous devons nombre de photos sur notre village et les environs d'un intérêt artistique évident mais aussi patrimonial et historique. Ils nous demandent de soutenir leur action (achat en nombre ou autre). Le conseil donne un accord de principe en attendant des propositions précises.</p>																								